



L'académie de Guyane recrute des enseignants contractuels en EPS.

L'enjeu est de permettre à tous les élèves du territoire de bénéficier des cours d'EPS prévus par les programmes et dispensés par des personnels qualifiés.

Les besoins sont tous les ans importants. Ils représentent environ 20% des postes à pourvoir (soit environ 50 sur 250).

Vous pouvez être recruté en qualité d'**agent contractuel** par contrat de droit public établi par le Recteur soit pour une durée déterminée, soit pour une durée indéterminée, sous réserve de remplir les conditions (Personnels non-titulaires, BOEN n°12 du 23 mars 2017).

Pour déposer votre candidature, il est souhaitable de

1) Posséder une licence (ou master) STAPS, de préférence mention éducation et motricité, et un diplôme ou une attestation sauvetage aquatique, ainsi que le diplôme de secouriste (PSC1)

Toute autre candidature sera expertisée par l'inspecteur de la discipline.

2) Remplir les conditions suivantes

- aptitude physique exigée pour l'accès à la fonction publique
- casier judiciaire vierge de toute condamnation
- un titre de séjour en cours de validité avec une autorisation de travail pour les ressortissants hors UE.

3) vous munir des documents suivants en format pdf :

- un Curriculum Vitae
- la copie de vos diplômes
- une lettre de motivation

4) Fournir une adresse électronique ET un numéro de téléphone (de préférence portable) pour

être facilement joignable

5) Être vacciné contre la fièvre jaune au moins dix jours avant votre départ

6) Traitement : La rémunération dépend des qualifications et de l'expérience professionnelle du contractuel. Les salaires des fonctionnaires de Guyane sont majorés de 40%. La rémunération d'un contractuel débutant est au minimum de 1800€

7) Particularités du département :

Vous pouvez être nommé à Cayenne, la « capitale » du département ou encore à Kourou ville dans laquelle est installé le CNES et qui accueille la base de tir de la fusée Ariane. Mais vous pouvez aussi être affecté dans une commune de taille plus modeste telle que Saint-Laurent-du-Maroni, Saint-Georges, Apatou ou dans un établissement plus éloigné : à Maripassoula, Camopi ou encore à Papaïchton. Ce sera alors l'occasion de découvrir le cœur de la Guyane et sa culture unique dans des conditions de vie (communication par exemple) qui peuvent être radicalement différentes de celles de la métropole. Vous devez donc bien prendre la mesure de ce changement avant de vous engager.

La Guyane est un territoire au climat équatorial: chaud et humide. Il existe quatre saisons : la petite saison des pluies (pluies importantes mais intermittentes de mi-décembre à mars), le petit été de mars, la saison des pluies (avril à juin) et la saison sèche (juin à décembre, jusqu'à 35°).

La température varie de 20 à 35° et en moyenne se situe à 26°

Les besoins en contractuels déterminent les recrutements ; une fois votre demande réceptionnée par les services du rectorat (Division des Personnels Enseignants, DPE2) vous pouvez donc être sollicité(e) à tout moment de l'année.

Remarques :

À l'issue de la procédure d'inscription, vous recevrez un courrier vous informant de la suite donnée à votre demande.

Votre demande est valable et enregistrée pour l'année scolaire à compter du jour de votre inscription. Vous devrez la renouveler chaque année.

Adresser votre demande et votre dossier à la DPE et à l'inspection pédagogique :

* par mel

– DPE2 : dpe2@acguyane.fr / 0594 27 20 50

– IA-IPR EPS : serge.morth@ac-guyane.fr 0694218311/ 0594272231 (secrétariat)

* puis par courrier postal : Rectorat- DPE2, Route de Baduel, Cayenne 97306, Guyane française